



13

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXERCICE 2012-2013

NOVEMBRE **2013**

013

SOMMAIRE

4 ATTENUER ET INTEGRER LES EVOLUTIONS DU CLIMAT

Un territoire en voie d'adaptation

Une administration engagée

9 PARTICIPER A L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR

Un territoire en mutation

Une administration mobilisée

12 PRESERVER ET ENRICHIR LA BIODIVERSITE DE PARIS

Un territoire où se trame l'avenir de la biodiversité et des ressources

Une administration qui renforce la biodiversité tout en réduisant l'usage de l'eau

16 FAVORISER L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Le territoire

L'administration

23 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

Le territoire : vers un bouclier social

L'administration

29 PROMOUVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

Un territoire éco-consommateur

Une administration éco-responsable

AVANT-PROPOS

L'année 2013 illustre de nouveau l'ambitieux travail mené par la Ville de Paris et ses partenaires locaux pour renforcer la solidarité, améliorer la qualité de vie et la santé des habitants, développer la biodiversité tout en adaptant le territoire au changement climatique, et économiser les ressources.

Tous les acteurs concernés se sont mobilisés. Ainsi, au sein de l'administration parisienne, la forte participation des agents a permis d'enrichir notablement les débats à l'occasion de l'actualisation du Plan Climat Energie. Elle a également contribué à l'élaboration du « carnet de l'administration », document qui fixe les actions prioritaires de l'administration pour la période 2013-2020. Par ailleurs, cette mobilisation s'est matérialisée par l'élargissement du Réseau développement durable de la Ville de Paris, désormais fort de 400 agents. Il est animé par des Correspondantes et des Correspondants de toutes les directions, confortant ainsi son caractère transversal pour répondre plus efficacement aux enjeux du développement durable. Les acteurs privés et institutionnels sont bien entendu étroitement associés à ces réflexions prospectives, ainsi qu'à la mise en œuvre et au suivi des opérations.

Par le biais d'un autre réseau déployé sur le territoire, celui des Acteurs du Paris durable, issu d'une démarche innovante lancée en 2011, la Ville accompagne l'émergence d'actions volontaires, créatives et citoyennes. Fin 2012, ce réseau rassemble et mobilise près de 1 100 membres « acteurs » impliquant dans leurs actions 69 200 Parisiens : particuliers, associations ou entreprises.

Au-delà de l'aide apportée pour trouver un logement, un travail ou consolider les liens intergénérationnels, la municipalité poursuit une politique de modernisation et de décentralisation de son administration pour une gestion toujours plus proche des Parisiennes et des Parisiens. L'ouverture de nouveaux espaces verts, de crèches, d'équipements sportifs, de bibliothèques ainsi que la mise en place de coordinateurs sociaux territoriaux pour établir un diagnostic social précis confirment les engagements de la Ville de Paris en matière d'enrichissement des services rendus aux usagers.

Cette troisième édition du rapport développement durable décrit donc les actions interdisciplinaires et participatives réalisées en 2012 sur le territoire de Paris et dans l'administration municipale.

Conformément au décret du 17 juin 2011, ce rapport développe les cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Eu égard à l'importance du sujet, il comprend une partie supplémentaire sur la participation de la Ville à l'amélioration de la qualité de l'air.

Ce rapport développement durable a pour objectif d'éclairer les débats sur les orientations budgétaires du budget primitif 2014.

/// ATTÉNUER ET INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Le Plan Climat Energie de Paris, adopté en décembre 2012, est une actualisation du Plan Climat de 2007 par lequel la Ville de Paris s'était engagée dans la voie du Facteur 4. Les objectifs exprimés en 2007 sont réaffirmés, et les actions et dispositifs mis en œuvre pour les atteindre sont définis précisément, à l'aune de l'expérience acquise. Le nouveau Plan Climat Energie 2012 envisage également les conditions d'une meilleure association des acteurs économiques et citoyens pour atteindre les objectifs et définit la stratégie d'adaptation de Paris aux changements climatiques.

Le Plan Climat Energie 2012 est en phase avec le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE) d'Île-de-France, le Plan Régional pour le Climat (PRC) d'Île-de-France et le Plan Climat National. Les objectifs du Plan Climat Energie de Paris sont d'atteindre le Facteur 4 en 2050, c'est-à-dire de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 75% en 2050 par rapport à 2004. Des objectifs intermédiaires sont fixés à horizon 2020, comme le précise le tableau ci-dessous.

Territoire parisien

	Référence 2004	Objectifs 2020	Objectif 2050
Émissions de GES (millions de teq C02)	25,0	-25% (soit 18,8)	-75% (soit 6,3)
Consommation d'énergie (GWh)	32 165	-25% (soit 24 154)	
Énergies renouvelables	10%	25%	

Concernant le patrimoine de l'administration parisienne, les objectifs intermédiaires sont portés à un niveau de réduction encore plus ambitieux de 30%.

UN TERRITOIRE EN VOIE D'ADAPTATION

↳ 2007 À 2012 : UN BILAN DU PLAN CLIMAT DE PARIS ENCOURAGEANT

Selon le bilan carbone du territoire, entre 2004 et 2009, les émissions de gaz à effet de serre du territoire ont diminué de 2%, les consommations énergétiques ont baissé de près de 5% et la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique du territoire est passée de 10 à 12%.

↳ LES GRANDES ORIENTATIONS DU NOUVEAU PLAN CLIMAT ENERGIE DE 2012

Adapter Paris au changement climatique, signer une charte entre la Ville et les acteurs du territoire qui s'engagent dans le Plan Climat Energie, travailler avec les communes de la métropole pour développer un schéma directeur métropolitain des réseaux de chaleur, intégrer les objectifs du Plan Climat Energie dans le cadre réglementaire du Plan Local d'Urbanisme, lancer des opérations de rénovation de l'habitat privé à l'échelle d'un arrondissement, diminuer la vitesse de circulation sur le périphérique et encourager la création de centres de tri des déchets intra-muros, telles sont les principales orientations du Plan Climat Energie.

Autre nouveauté suite à l'actualisation 2012 du Plan Climat Energie, ces orientations seront concertées et déclinées en carnets opérationnels par secteur d'activité. Celui du logement, regroupant les acteurs du logement social et de la copropriété, a été publié en août 2013, tout comme le carnet citoyen, décliné en fiches pratiques sous forme de cartes postales communicantes. Des carnets stratégiques (adaptation du territoire et stratégie énergétique métropolitaine) sont en préparation.

Par ailleurs, le Conseil de Paris a adopté en décembre 2012 la charte partenariale Paris Action Climat qui doit permettre de valoriser les acteurs déjà engagés et de lancer une grande dynamique territoriale pour qu'un maximum d'acteurs rejoignent la démarche et réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020.

↳ MOBILISER LES PARISIENS POUR OPTIMISER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

En 2012, l'Agence Parisienne du Climat a continué de conseiller les Parisiens et d'accompagner les copropriétés dans la rénovation énergétique, avec trois fois plus de demandes en 2012 qu'en 2011. Des évaluations sociales et techniques de la précarité énergétique ont été réalisées chez plus de 130 ménages.

Depuis 2008, la Ville de Paris soutient la rénovation énergétique des copropriétés à travers le programme d'intérêt général « Copropriété Objectif Climat ! » animé par l'Agence Parisienne du Climat et piloté par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), la Région Île-de-France et la Ville de Paris. Fin 2012, 119 audits énergétiques ont été subventionnés, 80 copropriétés ont entrepris une démarche de travaux d'économies d'énergie et 24 les ont réalisés.

En parallèle, la Ville de Paris a lancé fin 2009 une Opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) dans le 13^e arrondissement pour inciter les copropriétaires à rénover leur patrimoine. 24 000 logements répartis dans près de 330 copropriétés sont concernés. Fin 2012, 12 000 logements répartis dans 151 copropriétés ont bénéficié d'un audit énergétique. 54 copropriétés sont accompagnées sur un projet de travaux et 23 ont voté la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

Dans la continuité, la Ville de Paris a lancé en 2012 une opération en direction de 600 immeubles situés dans le quartier République (11^e). L'OPAH 2D2E, « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Développement Durable et Economies d'Énergie », propose un accompagnement aux propriétaires de logements privés du quartier de République pour réduire leur consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

En 2012 la Ville de Paris a financé 3 681 logements équivalent rénovation globale (total des rénovations complètes et des rénovations progressives). La Ville de Paris a également financé la production de 2 700 nouveaux logements sociaux aux performances énergétiques plus ambitieuses que les labels les plus exigeants de l'État.

➤ AMÉNAGER LE TERRITOIRE EN RESPECTANT LES ORIENTATIONS DU PLAN CLIMAT

En 2012, les objectifs du Plan Climat ont été déclinés dans les opérations d'aménagement grâce au référentiel « Un aménagement durable pour Paris » qui s'impose aux chefs de projets urbains, aménageurs, bailleurs sociaux, architectes-urbanistes, promoteurs ou constructeurs. Afin de caractériser l'impact de l'aménagement sur l'environnement, la Ville de Paris a procédé à l'évaluation environnementale de 10 opérations d'aménagement, dont la plupart sont en cours de chantier. Le 9 septembre 2013, Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement, a remis à la Ville de Paris les trophées « Label EcoQuartier » décernés aux opérations « ZAC Claude Bernard » dans le 19^e arrondissement et « Fréquel-Fontarabie » dans le 20^e arrondissement. Ces trophées récompensent la Ville de Paris pour deux aménagements qui font du développement durable un enjeu prioritaire et concret. Ces deux opérations de renouvellement urbain proposent des visions très différentes de réflexion environnementale, l'une de rénovation de l'existant, l'autre de création du bâti et de mixité fonctionnelle.

➤ DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Avec 123 GWh produits chaque année (ce qui représente la consommation énergétique annuelle de 246 écoles), la production locale d'énergie renouvelable couvre 2% des consommations énergétiques de Paris. La géothermie est le premier gisement d'énergie renouvelable de Paris. En 2012, à Paris Nord Est (18^e), un puits de géothermie a été foré à 1 800 m de profondeur pour alimenter 12 000 logements. Afin d'alimenter en chaleur la ZAC Clichy Batignolles (17^e), il a été décidé en 2012 de réaliser un puits de géothermie prélevant l'eau de la nappe phréatique de l'Albien. En 2012, 5 000 m² de panneaux solaires ont été installés à Paris, ce qui porte la surface totale recensée à 21 300 m² à la fin de l'année 2012. En mars 2013, le toit photovoltaïque de la halle Pajol (3 500 m²) a été livré. Au total, 20 000 m² de panneaux solaires sont en cours d'installation dans les différentes opérations d'aménagement de la Ville de Paris. Parmi les réalisations remarquables, on notera la centrale solaire parisienne de 600 m² dans la ZAC Clichy Batignolles (17^e) sur l'immeuble Quintessence et les 380 m² de panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de la ZAC Claude Bernard (19^e).

Par ailleurs, la régie municipale Eau de Paris a développé son parc d'énergies renouvelables en installant en 2012 et 2013 plus de 3 000 m² de panneaux photovoltaïques sur ses équipements et sur le réservoir d'eau potable de l'Haÿ-les-Roses. Ils devraient permettre de produire 835 KW/h/an.

➤ ADAPTER PARIS AUX ÉVOLUTIONS DU CLIMAT

Depuis 3 ans, le sujet de l'anticipation et de l'adaptation au changement climatique a fait l'objet de campagnes régulières de sensibilisation et de communication ciblées auprès des Parisiennes et des Parisiens, telle l'exposition « +2°C... Paris s'invente ! ».

Afin de mieux connaître l'impact du changement climatique, le projet EPICEA (Etude Pluridisciplinaire des Impacts du Changement climatique à l'Echelle de l'Agglomération parisienne) a été mené conjointement par Météo-France, le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et la Ville de Paris pour apporter un éclairage scientifique et technique aux décisions d'adaptation du territoire face aux phénomènes de forte chaleur. Ce projet a été initié en 2007 dans le cadre du programme de recherche « Paris 2030 ».

Suite à ce projet, l'étude « Vulnérabilité et robustesse de Paris face aux changements climatiques et à la raréfaction des ressources » a été menée en 2012 avec l'ensemble des acteurs concernés. Son objectif est de recenser et d'analyser les vulnérabilités, mais aussi d'identifier les opportunités et les mesures d'adaptation pouvant être mises en œuvre. Ce diagnostic servira de base pour établir la stratégie d'adaptation de Paris.

UNE ADMINISTRATION ENGAGÉE

La Ville de Paris s'est fixé au travers de son Plan Climat un objectif ambitieux et exemplaire de réduction de 30% des consommations énergétiques de ses équipements municipaux en 2020 par rapport à 2004. On observe en 5 ans une baisse de 3% des émissions de gaz à effet de serre de l'administration parisienne, associée à une baisse de 1% de la consommation d'énergie des activités de la Ville, et ce alors même que l'accroissement des services rendus aux Parisiennes et aux Parisiens s'est traduit par la mise en service de nouveaux équipements.

Le Carnet de l'Administration fait partie intégrante du nouveau Plan Climat Energie de Paris adopté en 2012. Il décline les **Grandes Orientations du Plan** : réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations d'énergie, développement des énergies renouvelables, adaptation au changement climatique ; au niveau de l'Administration parisienne : équipements publics, transport et mobilité des agents, consommation et déchets, adaptation au changement climatique.

Il regroupe 44 actions dont les effets potentiels ont été chiffrés pour atteindre les objectifs de 30% à horizon 2020, et répondre à 18 grands principes, dont : « Mieux connaître pour mieux gérer », « Développer une culture de la sobriété énergétique », « Responsabiliser les agents sur leurs consommations d'énergie », « Des équipements neufs à la pointe de la technologie »...

↳ RÉNOVER LES ÉCOLES

Les écoles représentent 20% des équipements publics à Paris. Un premier contrat de rénovation thermique des écoles, prenant la forme d'un contrat de partenariat de performance énergétique et portant sur 100 écoles, a été signé fin 2011 avec comme objectif la réduction de leur consommation de 30% à horizon 2020. Les travaux dans un premier groupe de 45 écoles ont été achevés le 31 août 2012 ; les 55 autres écoles du premier groupe ont bénéficié de travaux à l'été 2013. Ces travaux ont concerné aussi bien l'isolation (façades intérieures, combles et toitures végétalisées) que des actions sur les menuiseries (remplacements, survitrages et révisions), des interventions en chaufferie, la gestion du chauffage des seuls locaux occupés en période périscolaire, des remplacements de luminaires ou le déploiement sur tous les sites d'une télégestion. Le Conseil de Paris a voté lors de sa séance de février 2013 la poursuite du projet sur 200 nouvelles écoles, en s'appuyant sur de nouvelles formes contractuelles qui seront définies à la suite d'études préalables.

↳ ÉCONOMISER L'ÉNERGIE DANS LES GRANDS SITES CENTRAUX DE L'ADMINISTRATION PARISIENNE

Entre 2004 et 2012, la consommation d'électricité de l'Hôtel de Ville a baissé de 6,5% grâce aux ampoules à basse consommation, et la consommation de chauffage a diminué de 10%. Sur la même période, le changement des fenêtres du grand bâtiment administratif situé au 17 boulevard Morland a permis de baisser la consommation de chauffage de 30%.



➤ AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA SIGNALISATION LUMINEUSE

La Ville de Paris s'est dotée depuis le 1^{er} juillet 2011 d'un contrat innovant sous la forme d'un marché à performance énergétique (MPE) sur son éclairage public. Les ampoules les plus énergivores et les luminaires obsolètes sont remplacés par des ampoules à basse consommation et des luminaires performants pour assurer la sécurité des personnes et des biens tout en améliorant dans les « zones 30 » la qualité de la lumière par la mise en place de lumières blanches. Les économies d'énergie atteintes à ce jour par rapport à 2004 sont de 14 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle de l'éclairage public de villes comme Dijon ou Saint-Etienne.

➤ DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES GRÂCE AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La Ville a intégré une installation de géothermie lors de la rénovation du cinéma Louxor (10^e) et a expérimenté un système de récupération de chaleur dans les égouts à l'école Wattignies (12^e). A ce jour, 11 000 m² de panneaux solaires ont été installés sur les équipements publics. 2012 a été l'année de lancement des travaux de deux grandes centrales solaires : Halle Pajol (3 500 m², livraison en mars 2013) et le Stade Jean Bouin (2 800 m², livraison mi 2013) financées par la Ville de Paris.

/// PARTICIPER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Des études (Erpurs, CAFE) ont mis en évidence les liens entre la pollution de l'air atmosphérique et des problèmes de santé (irritations, toux, pathologies). En 2012, l'étude APHEKOM, portant sur 25 villes européennes, a conclu à l'existence d'un gain potentiel d'espérance de vie de 5,8 mois à Paris si les niveaux moyens de particules très fines (PM2.5) étaient ramenés à 10 µg/m³ (valeur guide de l'OMS).

La qualité de l'air s'est améliorée à Paris depuis 2001, avec la baisse de 28% des concentrations de fond en dioxyde d'azote et la quasi disparition du dioxyde de soufre et du plomb. Ces améliorations sont issues pour une part des progrès des carburants et des moteurs, et pour une part importante de l'action municipale : réduction du trafic automobile, développement des transports en commun, des circulations douces, promotion des véhicules électriques, optimisation de la logistique urbaine, du stationnement et de la circulation. Toutes ces actions concourent dans le même temps à améliorer l'ambiance sonore.

L'action municipale s'inscrit également dans le cadre des documents stratégiques et opérationnels que sont le Plan de Déplacements Urbains de la région Île-de-France (PDUIF), le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

➤ LA QUALITÉ DE L'AIR S'AMÉLIORE MAIS RESTE PRÉOCCUPANTE

Le bilan AIRPARIF de la qualité de l'air en Île-de-France en 2012 précise que les niveaux de pollution chronique s'améliorent mais que le dioxyde d'azote (NO₂), les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10) et les particules fines de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5) dépassent régulièrement les valeurs réglementaires. Le polluant PM10, pour lequel l'Union Européenne a engagé une procédure contentieuse à l'encontre de l'Etat français, a ainsi déclenché 4 procédures d'alerte et 36 procédures d'information et de recommandations en 2012 en Île-de-France.

La pollution en Île-de-France

Polluants problématiques en Île-de-France	TENDANCE 2000-2012		NORMES À RESPECTER valeur limite	
	Loin du trafic	Le long du trafic	Loin du trafic	Le long du trafic
Particules PM10	➔	➔	RESPECTÉE	DÉPASSÉE
Particules PM2,5	➔	➔	RESPECTÉE	DÉPASSÉE
NO ₂	⬇	⬇	DÉPASSÉE	DÉPASSÉE
O ₃	➔	-	-	-
Benzène	➔	➔	RESPECTÉE	RESPECTÉE

3 polluants ne respectent pas encore les exigences réglementaires en Île-de-France.

Source : bilan AIRPARIF 2012

➤ LA PARTICIPATION AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA QUALITÉ DE L'AIR (CIQA)

Suite aux études pour une Zone d'Action Prioritaire pour l'Air, le Maire de Paris et les collectivités territoriales ayant participé à l'appel à projet participent au comité interministériel visant à élaborer un « plan urgence pour la qualité de l'air ».

UN TERRITOIRE EN MUTATION

La politique de mobilité menée par la Ville a contribué à réduire de 30 % les émissions d'oxydes d'azote issus de la circulation entre 2002 et 2012, de 35 % celles des particules PM10 et de 40 % celles des particules PM2,5. (source Airparif, étude sur la qualité de l'air à Paris, juillet 2013).

➤ MIEUX PARTAGER L'ESPACE PUBLIC ET ADAPTER LE STATIONNEMENT

L'Enquête globale transports publiée en 2012 montre que l'automobile ne représente que 7% des déplacements à Paris ; la circulation automobile a diminué de 25% en 10 ans. C'est le résultat d'une stratégie de développement d'offres de transport alternatives à la voiture, mais aussi d'une politique de partage de l'espace public qui a permis d'entamer un rééquilibrage de l'espace réservé à la voiture au profit d'autres solutions de déplacement. Une meilleure maîtrise de l'offre de stationnement est l'une des clefs pour inciter à des modes de transport moins individuels. Des places réservées pour les stations Vélib' et Autolib' ont pu voir le jour en 2012, et la Ville ne prévoit la construction de parkings souterrains que lorsqu'une vraie carence est avérée.

➤ PRIVILÉGIER LA MARCHÉ À PIED ET FAVORISER LE VÉLO

La marche représente 60% des déplacements quotidiens des Franciliens à Paris. Des travaux de rénovation et d'embellissement de la place de la République se sont achevés en juin 2013 et ont permis de recréer une esplanade de 2 hectares réservée aux circulations douces ; c'est l'ensemble des circulations et du partage de l'espace public qui a été repensé pour redonner 70% de l'espace aux piétons.

Ainsi, les circulations douces poursuivent leur développement : dans le cadre du Schéma d'orientation pour le vélo adopté en juin 2010, un objectif de 200 km supplémentaires de pistes cyclables a été fixé à l'échéance 2014. Le linéaire total se porte aujourd'hui à plus de 700 km. En 10 ans, la pratique du vélo a plus que doublé. Pour garer son vélo au plus près de son lieu de destination, 11 693 places de stationnement vélo sur voirie ont été créées entre 2008 et 2012. Le « cédez le passage cycliste aux feux rouges » autorisant le franchissement d'un feu rouge par les cyclistes pour tourner à droite ou aller tout droit à certains feux rouges, tout en conservant la priorité aux piétons, a été étendu en 2013 à l'ensemble des zones 30 parisiennes.

En juin 2012 Vélib' a fêté ses cinq ans. Depuis son lancement, 183 millions de locations ont été effectuées. Fin septembre 2013, Vélib' comptait près de 257 000 abonnés et les déplacements à Vélib ont représenté un tiers des déplacements à vélo.

➤ PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS COLLECTIFS

La Ville, au travers du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), a activement participé à plusieurs réalisations importantes d'amélioration des transports en commun en Île-de-France : la mise en service progressive du nouveau train à deux niveaux sur le RER A, l'automatisation de la ligne 1, les prolongements de la ligne 8 à la station Pointe du lac, de la ligne 12 jusqu'à Aubervilliers (mise en service en décembre 2012) et de la ligne 4 jusqu'à Montrouge (mise en service début 2013). On peut également noter le renforcement de trois lignes de bus à Paris (24, 39, 67). Le nouveau tronçon du tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle, d'une capacité de 165 000 voyageurs quotidiens, a été inauguré le 15 décembre 2012. Le projet d'un nouveau prolongement jusqu'à la porte d'Asnières est engagé. Sa réalisation prévue en 2017 sera accompagnée de l'extension de la ligne 14 jusqu'à la Mairie de Saint-Ouen.

↳ DÉVELOPPER LES MOBILITÉS ÉLECTRIQUES ET LES TRANSPORTS PROPRES

La Ville subventionne les taxis hybrides ou électriques. Elle offre aussi une aide financière aux acheteurs de vélos à assistance électrique, qui a permis l'achat d'environ 6 500 vélos en 3 ans. Autolib' a été lancé le 5 décembre 2011, système de véhicules en libre-service 100% électriques. Autolib' compte depuis son lancement 3 millions de locations et atteint des pics à plus de 10 000 locations par jour, le service compte plus de 32 000 abonnés annuels pour une flotte qui atteindra 2 000 véhicules à la fin de l'année 2013. Les 832 stations sont pourvues de bornes de recharge pour les véhicules et deux-roues électriques afin d'encourager l'achat de véhicules électriques, notamment les scooters. Enfin, en 2012, la Ville a instauré un dispositif d'incitation avec un tarif réduit pour le stationnement des cars de tourisme les moins polluants.

UNE ADMINISTRATION MOBILISÉE

La municipalité réduit progressivement l'usage de l'automobile par l'administration. En 2011, la Ville de Paris a voté un Plan de Déplacements de l'Administration Parisienne (PDAP) destiné à réduire la part des déplacements domicile-travail en automobile, ainsi que les déplacements professionnels. Dans le cadre du PDAP, la Ville de Paris propose à ses employés et fournisseurs, chauffeurs et conducteurs professionnels, y compris aux conducteurs des poids lourds et de bennes de collecte des ordures ménagères, une formation à l'éco-conduite, pour une conduite moins polluante et moins bruyante.

La flotte en auto partage se compose à ce jour de 49 voitures, ce qui a permis de supprimer de nombreux véhicules municipaux. Le parc total de véhicules légers de la Ville a été réduit de 15% depuis 2011.

Dès qu'une motorisation alternative existe, la Ville de Paris n'achète plus de véhicule diesel et privilégie les motorisations les moins polluantes, électriques, hybrides, gaz naturel pour véhicules (GNV) ou essence sans plomb, en fonction de l'utilisation du véhicule. La motorisation diesel représente 36% du parc de l'administration parisienne (hors propreté), contre 77% au niveau national.

De même, plus de 75% des bennes et des laveuses de chaussée (régie + prestataires) roulent désormais au GNV.

/// PRÉSERVER ET ENRICHIR LA BIODIVERSITÉ DE PARIS

Adopté à l'unanimité en novembre 2011, le Plan biodiversité de Paris a pour ambition de renforcer la biodiversité, développer les services de la Nature en ville et protéger les milieux et les ressources naturelles.

UN TERRITOIRE OÙ SE TRAME L'AVENIR DE LA BIODIVERSITÉ ET DES RESSOURCES

➤ DÉVELOPPER LES SERVICES DE LA NATURE EN VILLE

La nature en ville contribue à la bonne santé des citoyens, elle aide à réduire les phénomènes d'îlots de chaleur et participe à l'attractivité de la ville et à son dynamisme touristique. La biodiversité sensibilise à l'importance de la nature. Un sol vivant riche en micro-organismes est capable de recycler la matière organique et de réguler les effets des aléas climatiques. Les zones humides et les écosystèmes fluviaux assurent une régulation du régime des eaux qui protège la ville contre les crues. Renforcer la nature en ville répond également à un objectif social, dès lors que les espaces verts sont accessibles à tous les Parisiens et les Parisiennes.

Le Plan Biodiversité de Paris a pour objectifs d'identifier le schéma des trames verte et bleue (TVB) de Paris et de l'intégrer au maillage écologique de la métropole, d'installer un Observatoire de la biodiversité mettant en réseau les acteurs du territoire concernés, de définir une gestion de la trame bleue parisienne (Seine, canaux, mares, etc.) favorisant la biodiversité, de créer 7 hectares nouveaux de toitures végétalisées dont au moins 15 nouveaux jardins en terrasse, de créer 40 nouvelles mares ou milieux humides, de végétaliser les abords des équipements sportifs de la ceinture verte et y définir une gestion différenciée, et d'arrêter définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse sur l'ensemble du territoire parisien.

Grâce au programme des jardins partagés mené par la collectivité, les Parisiens peuvent développer des jardins collectifs et participatifs, créateurs de lien social et supports d'éducation à l'environnement. Fin 2012, Paris accueille 84 jardins partagés sur le domaine municipal.

➤ RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET UTILISER LES POTENTIALITÉS DU TERRITOIRE

En 2012, la Ville de Paris a participé à l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Le SRCE est le volet régional de la Trame verte et bleue nationale (TVB). Il est co élaboré par l'Etat et la Région, en association avec un Comité Régional « TVB » regroupant l'ensemble des partenaires régionaux concernés par le schéma et sa mise en œuvre. Après enquête d'utilité publique, il sera adopté à l'automne 2013 ; il conviendra dès lors de le décliner à toutes les échelles du territoire parisien.

Propositions d'amendements de la Ville de Paris à la carte de la trame verte et bleue du SRCE

Source : Mairie de Paris, DEVE-Agence d'Ecologie Urbaine



L'élaboration d'un schéma des Trames Vertes et Bleues pour le territoire parisien – le futur Schéma de la Nature à Paris – est en cours. L'année 2012 a ainsi été consacrée à la définition d'une typologie d'habitats naturels terrestres, aquatiques, végétalisés ou minéralisés et à leur hiérarchisation selon leur richesse en espèces et leur potentiel d'accueil de la vie sauvage. Un travail sur les milieux aquatiques a également été réalisé en 2012 pour faciliter la programmation des 40 nouvelles mares et milieux humides à créer d'ici 2020.

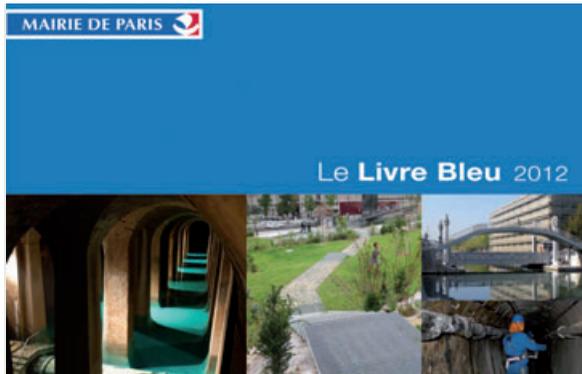
Dans le cadre du projet de réaménagement des Berges de Seine, une large place a été accordée à la biodiversité. Sur les rives, l'attention s'est portée sur le choix des végétaux pour recréer la faune et la flore typiques des bords de Seine de l'Île-de-France. Un jardin flottant de 1 800 m² a ainsi été amarré en amont du pont de l'Alma avec, sur chacune des 5 îles, une végétation en harmonie avec les bords de Seine : pelouse, herbes hautes, plantes semi-aquatiques. Aucun produit phytosanitaire ne sera utilisé pour l'entretien des berges.

Un guide de gestion, de suivi et d'aménagement des canaux de Paris a été édité en 2012 afin de maintenir une cohérence dans l'aménagement et la gestion de

l'ensemble du domaine public fluvial, compte tenu de la multiplicité des intervenants sur ce territoire. Afin d'accompagner les occupants portuaires du domaine public fluvial (Industriels du béton et des granulats) dans les projets d'amélioration du cadre environnemental de leurs installations, des audits environnementaux sont menés sur les sites portuaires du canal St Denis et du canal de l'Ourcq. L'objectif est d'aboutir à une charte environnementale à l'instar de celle mise en place par Ports de Paris pour les installations portuaires de la Seine.

Végétaliser les toits de Paris permet de réguler les rejets au réseau d'assainissement par temps de pluie, de favoriser la biodiversité et de participer au rafraîchissement de la Ville tout en embellissant le cadre de vie. Les toitures végétalisées répondent ainsi aux objectifs du Plan biodiversité et du Plan Climat si elles requièrent une faible irrigation et peu d'entretien. En 2012, la Ville de Paris a réalisé un guide regroupant des fiches explicatives sur les différents types de végétaux que l'on peut planter sur les toitures et leur entretien, sur les différents types de structures de toitures ainsi que sur les contraintes réglementaires et de sécurité. En 2012, 6 430 nouveaux m² de toitures ont été végétalisés à Paris.

➤ PROTÉGER LES RESSOURCES EN EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES



L'année 2012 a été marquée par la présentation des principes structurants de la politique de l'eau à Paris, qui ont été consignés dans un Livre Bleu.

La Ville concrétise ainsi son ambition d'intégrer toutes les dimensions de l'eau dans son projet municipal et métropolitain.

La pluviométrie, toujours inférieure à la normale en 2012, a engendré un déficit du remplissage des nappes servant à l'alimentation en eau potable de Paris. Les débits de la Seine et de la Marne sont restés faibles en période estivale. Dans ce contexte, la Ville s'est attachée à promouvoir un usage raisonné de l'eau afin d'éviter tout gaspillage. La consommation d'eau potable à Paris a ainsi diminué de 2 millions de m³ en 2012, confirmant la baisse observée depuis une vingtaine d'années, qui est liée à la désindustrialisation, à l'amélioration des performances des équipements domestiques et à l'évolution des comportements.

Pour sensibiliser les usagers et les abonnés du service public de l'eau, Eau de Paris a poursuivi en 2012 son partenariat avec les PIMMS (Points d'information et de médiation multi-services) et développé de nouvelles coopérations avec Paris Habitat, l'Association des Responsables de Copropriétés (ARC) et l'Agence Parisienne du Climat (APC). Un partenariat avec les bailleurs sociaux pour une gestion de l'eau économe, écologique et solidaire s'est concrétisé le 27 mars 2012 par la signature d'une Charte de gestion de l'eau dans l'habitat social entre la Ville, Eau de Paris et une trentaine de bailleurs sociaux. La charte a pour objectifs d'améliorer les pratiques existantes et de renforcer le dialogue avec les habitants. Les signataires s'engagent à mener une politique de bonne gestion du patrimoine et des équipements sanitaires, et à favoriser la mise en place de kits d'économiseurs d'eau dans les logements. Ainsi Eau de Paris a conclu un partenariat avec Paris Habitat afin de développer la mise en place de tels kits dans 15 000 logements.

Les bassins d'alimentation des captages utilisés pour l'alimentation en eau de la capitale sont situés dans un rayon de 100 à 150 km, au sud et à l'ouest de Paris. Eau de Paris procède à des acquisitions foncières dans les zones les plus à risque pour maîtriser l'usage des sols et éviter toute activité polluante, et développe des partenariats avec des acteurs techniques locaux, spécialisés dans le conseil auprès des agriculteurs, dans le but d'accompagner les exploitations vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement pouvant aller jusqu'à une conversion à l'agriculture biologique. 40 ha ont ainsi été acquis en 2012 pour la protection de la ressource.

La qualité de la Seine a connu une nette amélioration grâce aux travaux de modernisation du réseau d'assainissement entrepris dans les années 1990. Ils ont permis de réduire les déversements d'eaux usées et pluviales de plus de 70% depuis 1998. En 2012, les volumes déversés directement en Seine sont restés constants alors même que l'année fut plus pluvieuse que 2011. Cette amélioration est également liée à l'action de soutien d'étiage assuré par les quatre barrages-réservoirs situés en amont de Paris. Ces ouvrages sont gérés par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs. Le développement des peuplements piscicoles est une conséquence directe de la reconquête de la qualité de la Seine : une trentaine d'espèces sont aujourd'hui recensées - dont le saumon - contre trois espèces dans les années 1970.

La Ville œuvre également à la reconquête de la Bièvre par sa participation au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de cet affluent de la Seine. Ce document de planification a pour objectif de définir une politique locale intégrée de gestion de l'eau permettant de concilier la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques associés et leurs usages. En 2012, la Ville a lancé une étude de faisabilité pour le rejet de ce cours d'eau dans la Seine.

UNE ADMINISTRATION QUI RENFORCE LA BIODIVERSITÉ TOUT EN RÉDUISANT L'USAGE DE L'EAU

23% de la surface de Paris est couverte d'espaces verts, soit 11,33 m²/habitant, Bois de Boulogne et de Vincennes compris. La Ville de Paris a élaboré en 2008 un référentiel et un label pour la gestion écologique de ses parcs et jardins. Dans ce cadre, d'ici 2014, tous les espaces verts de Paris auront été audités par un organisme indépendant. Paris est la première ville française à soumettre l'ensemble de ses jardins à une telle démarche.

➤ FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN ÉLÉMENT STRUCTURANT DE L'ACTION MUNICIPALE

Issu de la dynamique du Plan Biodiversité, l'Observatoire Parisien de la Biodiversité est installé 6, rue des Arènes (5^e) dans le square Capitan depuis octobre 2012. Doté d'un effectif de 4 agents, il vient en appui des directions de la Ville dans leurs actions en faveur de la biodiversité, met en réseau les acteurs concernés du territoire et diffuse les bonnes pratiques.

En 2012, a été mené un diagnostic sur les types d'éclairage et les conséquences sur la typologie et la localisation de la biodiversité concernée. Des prescriptions ont été présentées aux bailleurs sociaux. Par ailleurs, l'un des objectifs du marché à performance énergétique relatif aux installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse est de limiter les nuisances lumineuses en choisissant notamment des luminaires qui orientent la lumière uniquement vers le sol et des ampoules à basse consommation plus douces pour la biodiversité.

➤ UNE ADMINISTRATION QUI FAIT ÉVOLUER LA PLACE ET LES USAGES DE L'EAU DANS LA VILLE

Le Conseil de Paris a voté en mars 2012 le maintien du réseau d'eau brute (réseau d'eau non potable) datant du XIX^e siècle et la poursuite des études sur le développement de nouveaux usages. Aujourd'hui l'eau brute (eau filtrée provenant du canal de l'Ourcq et de la Marne) est principalement utilisée par les services de la Ville pour nettoyer les rues et les égouts ainsi que pour arroser les espaces verts. La Ville de Paris a débuté en 2012 des expérimentations pour mesurer le rafraîchissement apporté par l'aspersion d'eau non potable sur la chaussée en période de canicule. D'autres études permettront d'approfondir les possibilités de diversification des sources d'alimentation du réseau d'eau non potable – eaux d'exhaure, eaux usées traitées, eaux pluviales, ou eaux de chauffage – et ses usages. La dimension métropolitaine du réseau est également prise en compte avec l'étude des possibilités de raccordement ou de mutualisation d'équipements des communes et départements limitrophes.

De nouveaux principes en matière de gestion des eaux pluviales ont été approuvés par le Conseil de Paris en mars 2012. Plutôt que de favoriser le rejet à l'égout, cette politique incite à une gestion des eaux de pluie à la parcelle, en limitant l'imperméabilisation des sols et en privilégiant des aménagements qui contribuent à réduire les ruissellements et les pollutions, comme les toitures végétalisées et les systèmes de décantation des eaux pluviales.

Au début de l'année 2012, le groupe scolaire Wattignies (12^e) a mis en place, pour la première fois à Paris, une technique de chauffage fondée sur la récupération de la chaleur des égouts. Cette énergie doit permettre à terme de couvrir plus de 70% des besoins annuels de chauffage de l'école et d'éviter ainsi l'émission de 76,3 tonnes de CO₂ chaque année.

/// FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

LE TERRITOIRE

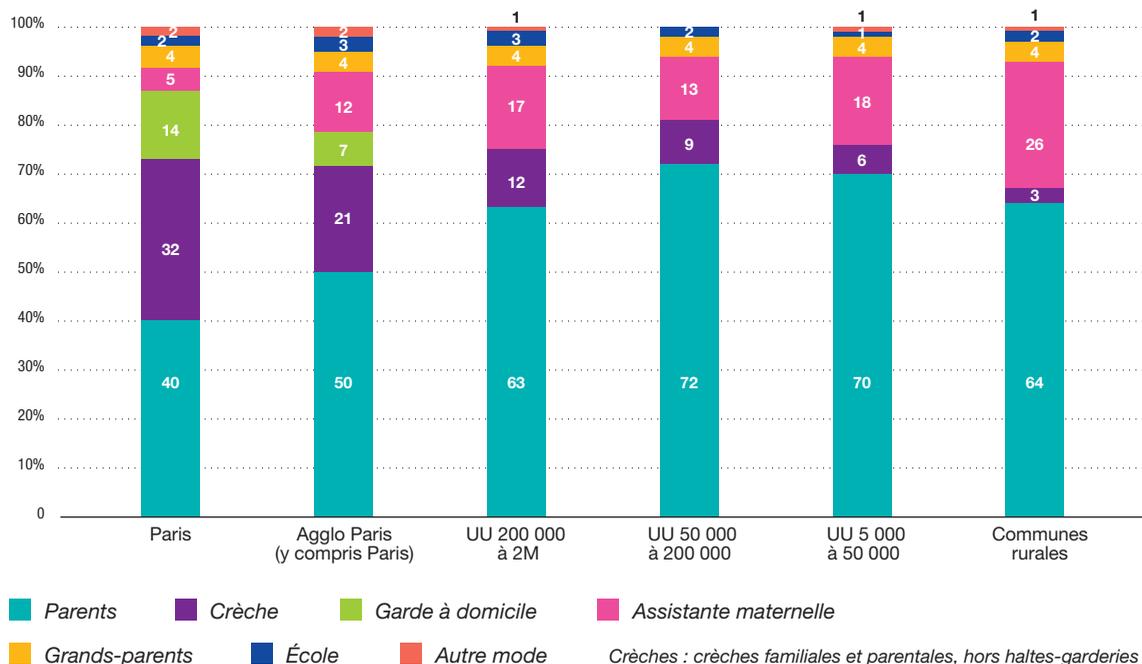
L'Observatoire des familles recense 263 000 familles en 2013, 41% de la population parisienne vit en famille et la part de la population vivant en famille tend à croître légèrement depuis 2002.

La situation socio-économique des familles parisiennes est globalement meilleure à Paris que dans le reste de la France, dans 41% des familles l'adulte de référence est un ou une cadre (17% en France). Pour autant, les disparités entre les familles sont marquées : 18% d'entre elles vivent sous le seuil des bas revenus de la CAF, ces familles sont majoritairement localisées dans le Nord Est de la capitale. C'est pourquoi la Ville de Paris a depuis 2004 consolidé ses aides facultatives en direction des familles : Paris Logement, Paris logement Familles et Paris Logement familles monoparentales, avec plus de 30 000 bénéficiaires.

Le taux d'activité des mères parisiennes (82,4%) est également plus élevé que le taux français moyen (81,5%). Concilier vie familiale et travail constitue donc un enjeu majeur.

Le réseau de 75 consultations de protection maternelle et infantile et de plus de 32.000 places de crèches et halte-garderies maille tout le territoire parisien. Un enfant de moins de trois ans sur deux est accueilli en structure collective à Paris, ce qui est un taux significativement supérieur à la moyenne nationale.

Mode de garde des enfants de moins de 3 ans



Lorsque les difficultés des familles sont trop lourdes et peuvent avoir des conséquences néfastes pour les enfants, l'aide sociale à l'enfance ou la prévention spécialisée intervient. Plus de 26 000 enfants et leurs familles sont suivis à ce titre. Parmi ceux-ci, 5 500 enfants et adolescents placés sont accueillis en établissements ou en familles d'accueil. En une seule année, le Département de Paris a accueilli près de 500 enfants supplémentaires.

➤ LA CULTURE, FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

La Ville de Paris participe à l'épanouissement des enfants en mettant à disposition des écoles des enseignants spécialisés pour le sport, la musique et les arts plastiques. Un service de santé scolaire et un service social scolaire permettent également de développer des politiques de prévention sanitaire et sociale au plus près des familles. La fréquentation des centres de loisirs témoigne à la fois de la qualité des prestations et du souhait des familles parisiennes de développer la sociabilité et les loisirs éducatifs de leurs enfants : 26 720 enfants les fréquentaient le mercredi en moyenne en 2009 (21 221 en 2002).

Les enfants parisiens sont d'ailleurs de grands utilisateurs des services culturels municipaux, ils représentent 19% des 277 250 usagers des 60 bibliothèques municipales parisiennes et la grande majorité des inscrits dans les conservatoires d'arrondissement.

347 projets artistiques ou culturels dans les écoles ont été financés par la Ville en 2010.

La proximité géographique entre lieux de création, lieux de pratiques culturelles et lieux de diffusion permet de développer de nombreuses actions favorisant l'accès à la culture de tous : les ateliers beaux-arts, l'art pour grandir, la maison des pratiques artistiques amateurs... Le 104, la Gaîté Lyrique ou la Maison des Métallo ont également été structurées à partir de l'échange entre créateurs, amateurs et public. Les musées municipaux parisiens, qui ont accueilli plus de 3 millions de visiteurs en 2010, proposent des expositions permanentes gratuites et participent au rayonnement culturel de Paris.

➤ AIDER LES PARISIENS À SE LOGER

La forte fréquentation des espaces et équipements publics peut être liée au niveau d'étude des Parisiens, à la fréquentation de ces espaces par les touristes ou les habitants des communes proches, mais elle est également liée à l'exiguïté et à la densité de l'habitat.

Le coût de logement est élevé à Paris, le taux d'effort des ménages pour le logement, une fois défalquées les aides au logement, est en moyenne de 21,3% à Paris (23,3% dans le secteur privé, 14% pour les locataires du secteur HLM), il n'est que de 18,3% en France (source enquête logement INSEE 2006).

Le logement constitue un axe privilégié d'intervention pour l'épanouissement de chacun et le développement des capacités de bien être des Parisiens. L'accès et le maintien dans le logement exigent à Paris des efforts financiers importants de la part des ménages. Près de 6 000 logements ont été financés par la Ville, 455 millions d'euros de subvention ont été accordés pour le logement social en 2010. La part de la construction neuve est désormais supérieure à 60% de l'offre totale. La majorité de la production porte sur des logements à destination des familles ; les logements à destination des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des travailleurs migrants, des personnes en difficultés sociales ou des étudiants et jeunes travailleurs font l'objet de programmations spécifiques. Ainsi en 2013, 463 places d'hébergement ou logement à destination des personnes en difficulté sociale seront livrées, ce qui a permis d'atteindre l'objectif fixé par le Maire de Paris de création de 2 000 places d'hébergement pour ces publics durant cette mandature. Un comité de vigilance constitué de personnalités qualifiées extérieures à la Ville veille à la mise en œuvre effective de ce programme.

➤ DES ALTERNATIVES À L'HÔTEL

Outre ce programme, la Ville a mis en place un bouclier logement. Les aides financières sont le premier levier du soutien, le centre d'action sociale de la Ville complète le loyer et les charges de plus de 41 000 ménages parisiens par des aides au logement, le plan départemental d'insertion verse un complément logement au RSA pour près de 4 700 Parisiens, le Fonds de Solidarité Logement soutient plus de 7 200 familles pour l'accès et le maintien dans le logement.

Mais la Collectivité parisienne agit également en logeant des familles sans abri dans le parc privé (960 logements captés par Louez solidaire fin 2013) ou en hôtel (800 familles) ou des personnes âgées dans ses résidences (5 247 personnes) ou ses établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (2 036 personnes).

➤ LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Paris est résolument engagé dans la promotion de l'égalité entre hommes et femmes. Outre les prestations proposées aux familles qui permettent aux pères et aux mères d'être accompagnés dans l'exercice de la parentalité, la Ville promeut l'insertion professionnelle des femmes et leur accès à l'emploi. Des parcours d'insertion spécifiques ont été mis en place et la mise en œuvre du RSA permet au Département de Paris de proposer aux mères de jeunes enfants une orientation vers l'insertion professionnelle et un accès aux modes d'accueil du jeune enfant.

En outre, le Département finance 22 centres de planification et d'éducation familiale répartis sur tout le territoire parisien. En cas de violences intrafamiliales, des centres d'hébergement soutenus par la Ville peuvent accueillir les femmes et contribuer à leur protection. Chaque contrat de sécurité élaboré avec les maires d'arrondissement doit prendre en compte la prévention des violences faites aux femmes. Enfin, sont mises en œuvre dans les écoles, collèges et lycées des actions éducatives relatives au respect des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

➤ LA GARANTIE D'UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ AVEC LE LABEL QUALIPARIS

La labellisation QualiPARIS, engagée en 2008, a pour ambition de garantir aux usagers une haute qualité de l'accueil et des services dans les équipements de la collectivité, sur l'ensemble du territoire parisien. Un organisme tiers indépendant, l'Association française de normalisation (AFNOR), décerne le label après contrôle.

Le référentiel QualiPARIS engage les équipements à :

- la qualité de l'accueil et des prestations délivrées ;
- la fiabilité des informations et des services ;
- la facilité d'accès et d'orientation pour tous et en particulier les personnes handicapées ;
- la simplification des démarches ;
- une écoute attentive et un suivi des demandes.

Pour le Bureau du recrutement et des concours (DRH), actuellement engagé par une démarche de labellisation, l'accomplissement de ces objectifs s'est notamment traduit par une rénovation des locaux, la mise en place d'une formation spécifique à l'accueil et de nouvelles pratiques de management.

Au 9 juillet 2012, 122 sites sont labellisés (Espace Paris Adoption, Inspection générale des Carrières, sections du CASVP, mairies d'arrondissement, maison des associations, accueil central de la DLH, antennes logement, équipements sportifs, espaces verts, etc.).

L'ADMINISTRATION

➤ L'ENGAGEMENT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La Ville de Paris a défini un schéma d'organisation de la santé et de la sécurité au travail pour l'ensemble des directions et services de la collectivité. Y sont définies plusieurs fonctions supports essentielles, telles les réseaux de prévention des risques professionnels, dont l'animation incombe au Bureau de prévention des risques professionnels (BPRP) de la DRH, le service de médecine de prévention et la mission d'inspection « Hygiène et Sécurité ». Enfin, d'autres acteurs ressources ont été mis en place, afin d'appuyer les services, notamment dans le domaine de l'accompagnement psychologique et de la prévention des addictions (création du Service d'Accompagnement Psychologique et d'addictologie).

Par ailleurs, l'ensemble des objectifs que la collectivité s'est assignée en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2012-2014, ainsi que les voies et moyens nécessaires à leur réalisation, figurent dans l'accord-cadre du 02 février 2012. Celui-ci affirme le caractère prioritaire de la politique de santé et de sécurité au travail dans le fonctionnement des services et recentre la prévention sur des thèmes jugés prioritaires pour la période couverte par l'accord : le risque chimique ; les troubles musculo-squelettiques (TMS) ; les risques liés aux situations de travail sur la voie publique ; les risques psychosociaux et les addictions. Il pose aussi des exigences élevées quant à l'information, la formation et la protection des agents.

La diminution du nombre d'accidents du travail (- 2,2% entre 2011 et 2012) et des accidents de trajet de (-9,1%) est un signal encourageant dans la mise en œuvre d'une politique de prévention active au sein de la collectivité. Le nombre de visites médicales réalisées a augmenté de 3,5% et les dépenses de prévention et de sécurité se sont élevées à 26,2 millions d'euros.

L'amélioration des conditions de travail par la mise en œuvre de l'Accord-cadre santé sécurité au travail (ACSST)

Trois comités de pilotage ont permis de structurer l'action des directions sur la prévention du risque chimique, des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux.

↳ La prévention du risque chimique

- Un inventaire des agents chimiques dangereux a été effectué par les directions utilisatrices ;
- La méthode simplifiée de l'INRS a été retenue pour l'évaluation du risque chimique dans les Documents Uniques des directions ;
- Un premier reformatage des offres de formation aux risques chimiques a été engagé ;
- Une procédure d'enlèvement et de traitement des déchets toxiques a été finalisée et est opérationnelle.

↳ La prévention des troubles musculo-squelettiques

- Un calendrier de mise en œuvre des actions de prévention dans ce domaine a été défini ;
- Les formations ont là aussi été reformatées et adaptées aux spécificités des métiers.

↳ La prévention des risques psychosociaux

- Création d'un service d'accompagnement psychologique et d'addictologie ;
- Mise en place d'un comité de médiation des conflits et de prévention du harcèlement et des discriminations au travail ;
- Mise en place d'une procédure de médiation et d'un réseau de 80 médiateurs et médiatrices dans les directions ;
- Une ligne directrice pour prévenir les RPS a été présentée lors du CHS central du 12 juin 2013, adressée prioritairement aux 5 600 encadrants.

↳ LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À TRAVERS L'ACCORD-CADRE SIGNÉ EN 2010

La Ville a investi 3,45% de la masse salariale dans la formation professionnelle en 2012 (soit plus de 76 millions d'euros), atteignant quasiment l'objectif des 3,5% fixé par l'accord-cadre signé en 2010.

Elle se donne ainsi les moyens d'accomplir les objectifs posés par cet accord, à savoir :

- l'accompagnement de l'innovation et du changement, et le renforcement de l'efficacité du service public parisien. A titre d'exemple, en 2012, 11 directions ont suivi une démarche de Projet Collectif d'Amélioration (PCA) ou d'accompagnement spécifique visant à accompagner des projets de direction ;
- l'optimisation des pratiques managériales, avec notamment la formation sur la lutte contre les discriminations intégrée dans la formation initiale ;
- le renforcement des dispositifs d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité ;
- la promotion de l'égalité des chances.

Les apports de l'accord-cadre Formation après 3 années de mise en œuvre

Trois ans après sa signature, l'apport de l'accord-cadre se traduit notamment par une rénovation de la politique de formation au travers d'un meilleur partage des rôles entre structures de formation centrales et déconcentrées et d'une communication constante sur l'offre. Aujourd'hui, cette dernière est plus adaptée notamment en matière de prévention des risques, de management et d'accompagnement à la mobilité.

Les moyens financiers et de gestion ont été renforcés et les acteurs du réseau professionnalisés. Des dispositifs innovants de formation promotionnelle ont été mis en place pour les publics les plus éloignés de la formation mais aussi pour fédérer les équipes autour de projets communs.

Enfin, l'accompagnement systématique de tous les projets majeurs de la collectivité par un important volet formation est aujourd'hui une réalité. Il peut s'agir par exemple d'accompagner des réformes statutaires, de créer de nouvelles structures ou de mettre en place de nouvelles démarches.

UNE POLITIQUE VOLONTAIRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La politique de la collectivité est assise sur plusieurs référentiels d'actions, dont le protocole pour l'emploi des travailleurs handicapés (2003), la charte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2005) et la charte de l'Égalité dans l'emploi de la Ville de Paris (2008).

Des actions concrètes en matière d'égalité dans l'emploi

Les résultats des travaux engagés avec l'INED ou le CRÉDOC encouragent à poursuivre l'engagement pour l'égalité professionnelle et contre les discriminations. Ainsi, la collectivité :

- progresse dans la mise en œuvre du Plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- renouvelle son partenariat avec le FIPHFP pour l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées sur la période 2012-2014 (7,02% de travailleurs handicapés au 31/12/2012) ;
- confirme son engagement pour l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi. La collectivité comptait 1 383 titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion fin 2012.

Handicap

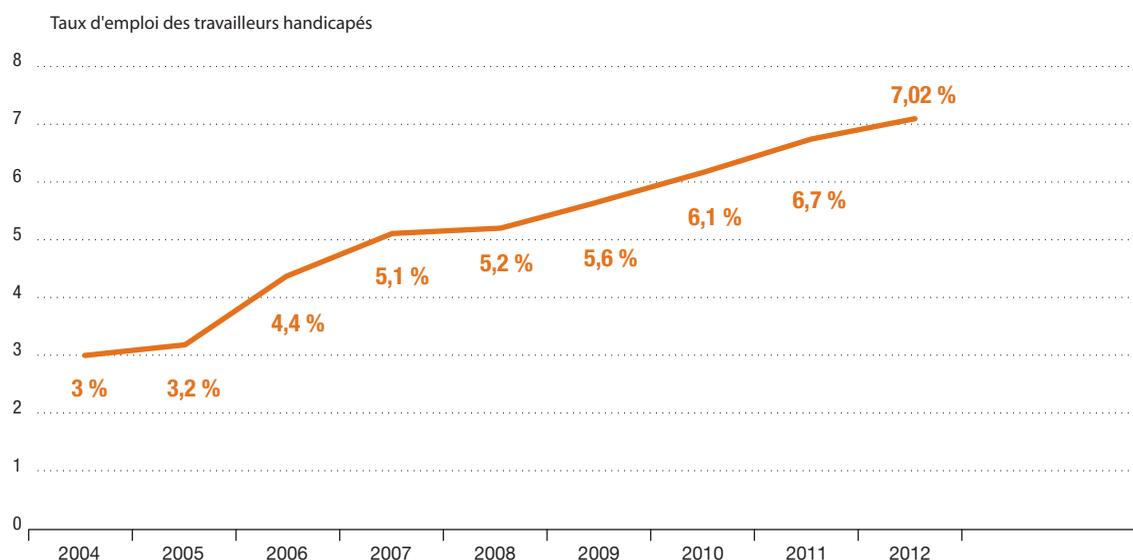
Avec 7,02% de travailleurs handicapés, la collectivité confirme son engagement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés et dépasse ainsi le seuil légal des 6%.

Afin de consolider ces résultats, la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a été renouvelée pour la période 2012-2014, autour de six axes :

- pour « le recrutement et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap » elle s'engage à diversifier les profils et améliorer les conditions de travail ;
- pour « le maintien dans l'emploi et la reconversion pour inaptitude » elle renforce la politique de reconversion pour raison médicale avec 72 agents bénéficiaires de bilans d'évaluation professionnelle en 2012, 47 reclassements ont été effectués ;
- pour « la formation » elle s'appuie sur une offre dédiée à l'intégration et l'évolution professionnelle des travailleurs handicapés : chaque année, 180 agents assistent aux formations en langue des signes, une dizaine d'agents suit des formations en bureautique spécifiques pour malvoyants ou non-voyants, une dizaine d'agents bénéficie des formations en « Français lu et écrit pour sourds et malentendants » et un bilan de compétences est réalisé pour 5 agents.

- pour « l'apprentissage » elle engage un partenariat avec l'Institut national des jeunes sourds (INJS) ;
- pour améliorer « la communication » et gagner en visibilité en tant que recruteur, des stands de la Ville accordent une place importante au recrutement de travailleurs handicapés lors des forums pour l'emploi ;
- enfin, elle engage « des actions spécifiques ou innovantes » en créant des aides spécifiques qui permettent aux agents sourds et malentendants de s'équiper en appareils auditifs et aux agents ne pouvant emprunter les transports en commun d'utiliser sous certaines conditions les transports adaptés.

Evolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés



↳ Égalité femmes / hommes

La collectivité consolide et approfondit son action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Depuis 2005, la Ville mène une politique active pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le travail ; celle-ci est structurée par un plan global d'actions adopté lors du CTP central du 30 juin 2009, basé sur 5 axes :

- développer la mixité des métiers ;
- développer une culture d'égalité dans les pratiques de management ;
- accompagner le déroulement de carrière ;
- assurer une représentation équilibrée dans l'encadrement ;
- promouvoir une meilleure articulation des temps.

Cette préoccupation permet à la collectivité d'être aujourd'hui avancée, notamment au regard des nouvelles obligations qui découlent de la loi du 12 mars 2012. Alors que le seuil des 40% de nomination de femmes aux emplois d'encadrement supérieur et dirigeant ne sera rendu obligatoire qu'en 2018, le taux de femmes parmi les sous directeurs et chefs de service atteint d'ores et déjà à 38,9% en 2012.

Pour garantir le suivi des résultats de cette politique et identifier de nouvelles marges de progrès, le CRÉDOC construit des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour la ville de Paris, portant sur les cinq champs d'intervention prioritaires du Plan d'égalité professionnelle, en collaboration avec l'Observatoire de l'égalité femmes-hommes et la Direction des ressources humaines.

Un premier comité de suivi s'est réuni en mars 2013 entre les organisations syndicales, le Secrétariat général, avec notamment l'Observatoire de l'égalité femmes hommes, la direction des ressources humaines ainsi que la DDEEES et la DEVE venues témoigner des actions concrètes engagées dans leurs directions. Ce comité a été l'occasion de partager les résultats de la mise en œuvre du plan, point d'étape intermédiaire avec le bilan présenté désormais avec le bilan social en CTP central.

/// RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GÉNÉRATIONS

LE TERRITOIRE : VERS UN BOUCLIER SOCIAL

La démarche de programmation et d'évaluation des politiques publiques a conduit la Ville de Paris à développer des observatoires thématiques, notamment autour des mutations sociales et sociétales de la Ville : familles, logement et habitat, handicap, quartiers parisiens et politique de la Ville, insertion et lutte contre l'exclusion... Ces observatoires permettent de partager avec nombre de partenaires institutionnels et associatifs des données parisiennes, mais également de les affiner au niveau de l'arrondissement, du quartier et de l'IRIS (zone de 2 000 habitants).

Ces observatoires constituent une boussole et un recueil précieux de données sur le mode de développement du territoire parisien et le caractère soutenable de ces évolutions. A la suite des réflexions sur la mesure des performances économiques et du progrès social conduites par le Professeur Joseph E. Stiglitz, une donnée synthétique permettant d'avoir une vue d'ensemble des évolutions sociales parisiennes a été produite par l'APUR, sous la forme d'un indice de développement.

Les premiers résultats de l'Observatoire de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion esquissent un portrait social contrasté de Paris. Son indice de développement humain (synthétisant les revenus, l'espérance de vie et le pourcentage de personnes diplômées) est le plus élevé de l'Île-de-France, en forte progression entre 1999 et 2006. Pour autant, certains arrondissements, le 13^e, 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements connaissent un accroissement seulement modéré de l'indice de développement humain, qui témoigne notamment de la fragilité des revenus de leurs habitants.

➤ ACCÈS AUX DROITS

La mesure du taux de pauvreté parisien confirme la nécessité de déployer un bouclier social sur le territoire parisien en ciblant notamment les personnes isolées, surtout les femmes dont les revenus du travail sont plus faibles, les familles nombreuses et les familles monoparentales.

Taux de pauvreté en 2010	Paris	IDF	France métropolitaine
Taux global	14,4	12,1	14,1
Familles monoparentales	24	24,1	31,5
Ménages de + de 4 pers	21,8	18,2	17,3
Personnes seules	12,5	11,1	17,5
Senior (> 65 ans)	7,2	6,4	9,8

Source : Insee, Revenus disponibles localisés

Le développement du bouclier social parisien passe d'abord par un accès de tous aux droits sociaux judiciaires et citoyens. Le développement de permanences d'accès aux droits sur l'ensemble du territoire et des points d'information et de médiation multiservice dans les quartiers défavorisés contribue à permettre l'accès aux droits. La vitalité associative et la vie citoyenne sont favorisées par le soutien logistique aux associations, 5 000 associations sont inscrites dans les maisons des associations parisiennes. Par ailleurs, les démarches pour devenir électeur ont été facilitées et peuvent désormais se faire par internet, support également du droit de pétition mis en place en 2010 : 21 pétitions ont été mises en ligne sur le site www.petition.paris.fr. Enfin, le conseil des Parisiens non communautaires permet aux étrangers qui ne possèdent pas le droit de vote d'être entendus sur les problématiques parisiennes.

➤ FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

L'accès à l'emploi de tous les adultes en âge de travailler, levier de l'inclusion sociale, est également soutenu avec force par la collectivité parisienne.

En effet, si Paris a été moins impacté par la crise économique que l'ensemble du territoire français, avec un taux de chômage à 9,1% à Paris, et 10,4% en France métropolitaine en mai 2013, de profondes inégalités subsistent. La collectivité parisienne est résolument engagée dans la bataille contre le chômage, bien au-delà de ses compétences et engage des moyens considérables pour permettre l'accès à l'emploi des Parisiennes et des Parisiens : en 2013, la collectivité parisienne consacre environ 85 millions d'euros au programme départemental pour l'insertion et pour l'emploi qui rassemble les actions d'insertion sociale et professionnelle financées par le Département à destination des allocataires du RSA et des chômeurs parisiens. En 2013, la Ville double le nombre de forums et organise le premier forum à destination des jeunes à l'échelle métropolitaine.

La palette des outils mobilisés a fait la preuve de son efficacité, ayant facilité le retour à l'emploi de près de 25 000 Parisiens en 2012. La collectivité participe au retour à l'emploi de 20% des chômeurs parisiens et a obtenu en 2012 le retour à l'emploi de 28% des allocataires du RSA suivis dans le cadre du programme départemental d'insertion et de l'emploi. Le développement de dispositifs destinés à des personnes très désocialisées (marché des biffins, dispositif premières heures) participe également de cette volonté d'inclusion sociale.

➤ UNE ATTENTION PARTICULIÈRE POUR LES QUARTIERS LES PLUS FRAGILES

Le renforcement de la solidarité entre territoires passe par une action forte en direction des quartiers les plus en difficulté. Définis en accord avec l'Etat dans le contrat urbain de cohésion sociale, ces quartiers bénéficient d'une action concertée sur l'habitat et le cadre de vie, l'accès à l'emploi, la réussite éducative, la santé, la citoyenneté, le développement du lien social et la culture. 330 000 Parisiens vivent dans ces quartiers, 24% d'entre eux ont moins de 20 ans. Le développement des programmes d'accompagnement des femmes de ces quartiers a été particulièrement soutenu : apprentissage du français, parcours d'insertion pour les familles monoparentales (28% des familles à Paris), développement de réseaux de voisinage entre familles... Les enfants et les jeunes font également l'objet d'une attention particulière. Parmi les équipements qui leur sont dédiés, ont ouvert leurs portes en 2011 : une ludothèque à la Fontaine-au-Roi (11^e), un centre social à Bédier Boutroux (13^e), une crèche Porte Montmartre (18^e), une maison des pratiques artistiques amateurs à St Blaise (20^e), un accueil pour collégiens décrocheurs rue Pelleport (20^e).

Pour améliorer la répartition de l'offre de santé sur le territoire parisien et remédier aux déséquilibres généralistes/spécialistes, à l'importance des dépassements d'honoraires et à la désertification dans les arrondissements du Nord-Est (9 médecins pour 10 000 habitants à Paris contre 9,7 au plan national et 7,6 médecins pour 10 000 habitants pour les 18^e, 19^e, 20^e arrondissements), le « Programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours » favorise le développement de structures de soin regroupant des médecins généralistes et des spécialistes (dentistes, gynécologues, etc.) pratiquant le tarif de secteur 1 (centre de santé, maison de santé...). Des projets sont soutenus, en particulier dans les quartiers du Nord-Est de la capitale : rue Myrha (18^e), cité Curial Michelet (19^e), futur quartier des Batignolles (17^e)...

➤ POUR LES PERSONNES SANS ABRI

La population sans abri, échappant largement aux statistiques et pour une partie mouvante, est accompagnée dans ses besoins alimentaires, d'hébergement ou d'accès aux droits juridiques, familiaux ou sociaux par les services de la collectivité, qu'ils soient dédiés à ce public (permanences sociales d'accueil, espaces solidarité insertion, unité d'assistance aux sans-abri, centres d'hébergement...), ou de droit commun (restaurants solidaires, services sociaux, bibliothèques...). Par ailleurs, la collectivité parisienne, en lien avec l'Etat, contribue à la mobilisation de tous les partenaires de terrain autour de l'accompagnement vers la sortie de la rue.

➤ DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF PREMIÈRES HEURES

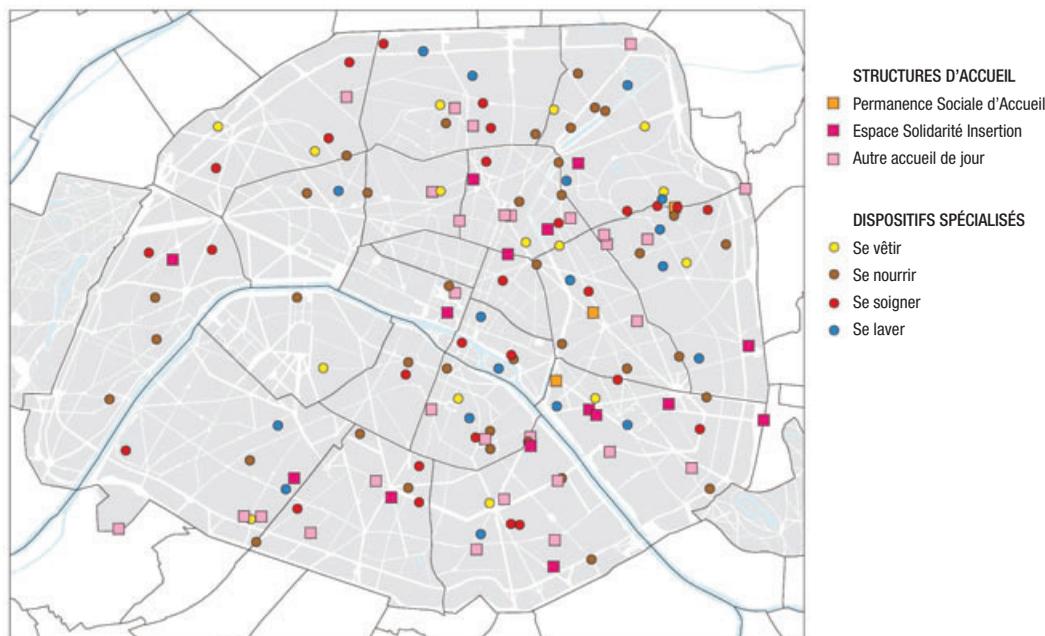
Ce dispositif à destination des grands exclus a constitué en 2010 et 2011 une expérience innovante d'accès aux chantiers d'insertion à un rythme adouci pour les personnes en situation de grande exclusion au premier rang desquels les SDF.

Le principe du dispositif est que la durée hebdomadaire des missions est ajustée de manière individuelle et permet ainsi de pouvoir graduellement augmenter jusqu'à ce que le salarié atteigne la capacité de travailler 16 heures par semaine (soit 72 heures dans le mois) sur un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Le salarié peut ainsi être recruté dans le chantier d'insertion de la structure qui l'emploie ou ailleurs.

Le dispositif voté en décembre 2010 a concerné dans son application 6 associations : Atoll 75, Emmaüs Défi, Macadam, mains libres, la plateforme insertion du groupe SOS, la RQ centre.

Sur les 75 personnes accompagnées au cours de l'expérimentation, plus de 30% ont connu une sortie dynamique vers l'emploi et plus de 80% ont repris contact avec des services sociaux pour pallier des problèmes de santé ou de logement. Devant le succès de ce dispositif, il a été décidé de le généraliser.

Structures d'accueil de jour à disposition des parisiens en grande difficulté



Source : Ville de Paris - DASS (Guide solidarité 2010)

L'ADMINISTRATION

↳ L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DE LA COUVERTURE SOCIALE ET L'ACCÈS AU LOGEMENT DES AGENTS

23,1 millions d'euros ont été consacrés aux prestations sociales versées en 2012 aux agents par la collectivité parisienne et l'Association pour la gestion des œuvres sociales des personnels des administrations parisiennes (AGOSPAP). Ce montant est en légère baisse par rapport à 2011 (25,4 M€) en raison du développement de solutions alternatives et pérennes à l'hébergement hôtelier des agents associé à une évaluation sociale plus approfondie, conformément aux orientations que la collectivité s'est fixée.

Plus de 60% du total (12,8 millions d'euros) a été versé au titre de l'Allocation de prévoyance santé (APS), une aide à l'acquisition d'une couverture santé complémentaire.

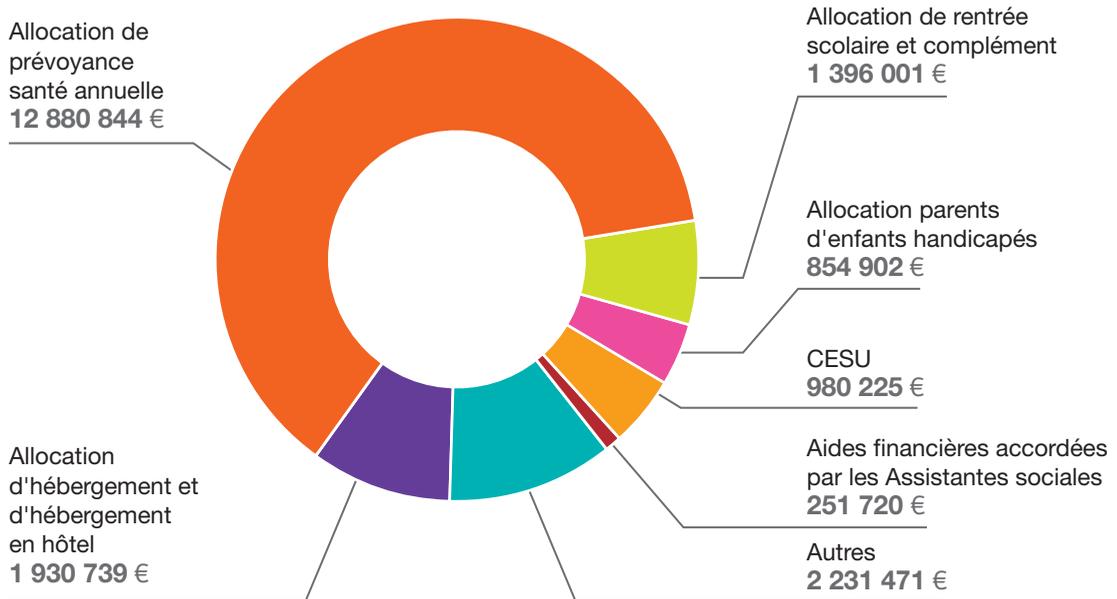
Plusieurs prestations ont été revalorisées ou étendues en 2012 :

- La condition de handicap pour prétendre à l'allocation transport handicapé (destinée à prendre en charge une partie des frais des agents ayant recours à un organisme de transport adapté) a été assouplie. Réservée initialement aux agents avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%, l'allocation a été ouverte pour les agents ayant un taux d'invalidité dès 50% ;
- Les montants des tickets Chèque emploi service universel « CESU » délivrés pour faire face aux frais de garde d'enfants ont été revalorisés d'environ 10% ;
- Les allocations versées aux enfants d'agents décédés du fait du service ont été revalorisées à hauteur de 2,5%.

Les efforts se concentrent également sur l'accès au logement, ce qui contribue, dans un contexte de crise du logement, à maintenir à un niveau stable depuis cinq ans le nombre d'agents résidant dans Paris. Une attention particulière est tout d'abord accordée aux agents dans des situations particulières ou transitoires.

- Le réseau des résidences sociales a été renforcé :
 - ouverture d'une résidence sociale dédiée aux femmes, agents de la collectivité, victimes de violences conjugales ou intrafamiliales ;
 - la résidence sociale Bercy a augmenté de 40 logements le parc réservé aux agents de la Ville.
- Le soutien aux agents dans les situations transitoires et de crise :
 - 189 agents ont été hébergés au moins une nuit à l'hôtel, contre 324 en 2011. Cette baisse s'explique par l'efficacité du réseau de partenaires qui permet d'apporter des solutions alternatives ;
 - 774 logements sociaux ont été attribués à 809 agents de la collectivité, dont 770 logements à 805 agents dans le cadre de l'application de la politique du Maire de réservation d'un sixième de l'offre disponible à ces derniers et 4 par l'intermédiaire de l'Agence immobilière sociale (AIS).

Détail des prestations d'action sociale versées directement par la collectivité parisienne en 2012



↳ L'ENGAGEMENT RENOUVELÉ EN FAVEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE, NOTAMMENT DES JEUNES

Conformément à son engagement en faveur de l'égalité des chances et la solidarité, la collectivité participe activement au développement du Service civique et constitue la 1^{ère} collectivité d'accueil de titulaires d'un contrat aidé, d'apprentis et de stagiaires.

Ainsi, en 2012, la collectivité a agi concrètement pour les personnes éloignées de l'emploi en prenant toute sa part au déploiement des dispositifs aujourd'hui prévus pour l'emploi des jeunes :

- **Les contrats aidés**, avec 1 383 titulaires d'un Contrat Unique d'Insertion fin 2012. La collectivité parisienne veille à ce que le dispositif des CUI remplisse son objectif de faciliter le retour à l'emploi, notamment grâce à la formation et au tutorat.
- **L'apprentissage**, avec 441 recrutements à la rentrée 2012 (contre 271 en 2006). Près de 9 millions d'euros ont été dédiés à l'apprentissage en 2012, dont 1,7 à la formation des apprentis.
- **Les stages**, avec 6 550 conventionnements en 2012 dont 915 ont duré plus de deux mois, soit une augmentation du tiers par rapport à 2011 (687).
- **Le Service civique volontaire**, avec 184 volontaires recrutés au titre de l'année scolaire 2012-2013. L'ensemble des volontaires bénéficie du tutorat d'agents issus des directions d'accueil et d'actions de formation civique et citoyenne, comme l'enseignement des premiers secours.

L'année 2013 aura en outre été marquée par le recrutement de jeunes non diplômés dans le cadre du dispositif des contrats d'avenir, avec une grande vigilance sur leur formation et les perspectives d'emploi durable. Suite à l'engagement affirmé au Conseil de Paris de février, près de 150 contrats étaient signés à la fin de l'été avec un objectif à terme de 300 contrats.

➤ LA CONCLUSION D'UN ACCORD-CADRE ÂGES ET GÉNÉRATIONS AUTOUR DE VALEURS D'ÉGALITÉ, DE SOLIDARITÉ ET DE COHÉSION SOCIALE

La ville a signé un accord-cadre âges et générations (ACAG) avec 4 organisations syndicales le 19 mars 2013 à l'issue de plusieurs mois de négociation structurés autour de 16 réunions thématiques. Cet accord a été guidé par la volonté de garantir un traitement égal et de donner à chacun, tout au long de sa carrière, une place dans l'organisation. Cette démarche relève d'une problématique partagée au sein des collectifs de travail, publics et privés : l'allongement des carrières conduit à s'interroger sur la gestion des ressources humaines dans son ensemble et sur les difficultés pour les agents publics de valoriser la fin de leur carrière.

Novateur et vecteur de progrès, vers une gestion toujours plus responsable des ressources humaines, l'accord-cadre de la ville prend des engagements concrets avec des actions dont la réalisation fera l'objet d'un suivi par un comité composé de représentants de l'administration et des organisations syndicales signataires.

L'accord, d'une durée de 3 ans, s'organise autour de 7 engagements principaux de la Ville :

- **Améliorer la gestion prévisionnelle** en développant la connaissance qu'a la collectivité de ses agents (démographie, évolution des métiers, besoins en formation, besoins en recrutement) ;
- **Développer le management intergénérationnel** en agissant sur les représentations, en formant les encadrants au management intergénérationnel et en bâtissant une identité collective qui favorise la cohésion intergénérationnelle des équipes ;
- **Favoriser la mobilité et valoriser les parcours professionnels :**
 - **Structurer la fonction d'information, de conseil et d'orientation des agents** par la mise en place de dispositifs et d'outils innovants (forum, centre de conseil pour la mobilité, amélioration de la rédaction des fiches de poste, règles d'usage sur les délais pour muter, formation spécifique, entretien de mobilité-carrière) ;
 - **Consolider le maintien dans l'emploi, anticiper les reconversions** par le développement de l'information sur les métiers de la Ville de Paris, la valorisation d'une seconde carrière, les bilans d'étape professionnels et la formation ;
- **Améliorer le déroulement de carrière des agents et renforcer la formation** notamment en renforçant la prise en compte des acquis de l'expérience et en préservant l'accès pour les agents de 50 ans et plus aux différents dispositifs de formation ;
- **Valoriser la transmission des compétences** en considérant l'expérience comme une valeur ajoutée et en s'engageant dans des dispositifs favorisant la transmission des compétences ;
- **Assurer un suivi médical et préserver la santé des seniors** par la prise en compte de la dimension intergénérationnelle de certaines actions de l'accord-cadre Santé et Sécurité au Travail ;
- **Accompagner la transition vers la retraite** en informant individuellement et collectivement les agents sur leurs droits à la retraite et en accompagnant et valorisant les agents proches de la retraite.

La mise en œuvre de l'accord est aujourd'hui suivie avec les organisations syndicales signataires et un premier comité de suivi s'est réuni avant l'été 2013.

/// PROMOUVOIR

UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

UN TERRITOIRE ÉCO CONSOMMATEUR



Les documents de communication s'appuient sur une identité visuelle spécifique.

➤ PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) a été approuvé au Conseil de Paris de février 2012. Il succède au Plan de Prévention des Déchets voté par le Conseil dès 2007. Il relaie l'ambition nationale de réduire de 7% entre 2009 et 2015 le tonnage des déchets ménagers et assimilés hors objets encombrants, soit une réduction de 31 kg par habitant en 5 ans. La dimension participative du PLPD s'appuie sur un Observatoire de la réduction, du réemploi et du recyclage des déchets, l'O3R, qui a vocation à animer et mobiliser un réseau de partenaires.

La Ville a d'ores et déjà atteint la moitié de l'objectif qu'elle s'est fixé. Le tonnage collecté par habitant, hors objets encombrants et déchets de nettoyage de l'espace public, a baissé de 3,48% entre 2009 et 2012 pour atteindre 432 kg par habitant.

La prévention des déchets est promue au plus près des Parisiens, sur leur lieu de vie :

- À Paris, 631 animations sur les questions de prévention des déchets ont touché près de 26 000 Parisiennes et Parisiens en 2012. La Ville a également lancé deux appels à projets auprès des associations : l'un, expérimental sur le territoire de l'opération « Moins de déchets dans le 11^e arrondissement », l'autre à l'échelle de Paris. La Ville a également proposé des cours de cuisine sur les marchés autour de réutilisation des restes, en partenariat avec la FFCA (Fédération Française de Cuisine Amateur) ;
- Dissuader la distribution de publicité dans les boîtes aux lettres en utilisant un autocollant « stop pub » ;
- Accompagner les habitants et les établissements publics dans leur démarche de compostage collectif. En 2012, 164 immeubles ou établissements parisiens se sont portés volontaires pour composter ;
- Participer au réemploi grâce aux ressourceries/recycleries. Plus de 4 200 tonnes ont ainsi été détournés de l'incinération ou de l'enfouissement. En 2012, sept ressourceries ont favorisé le tri et le recyclage ;
- Collecter les textiles : en moyenne, chaque parisien jette 16 kg de textiles chaque année. En 2012, le nombre de collecteurs est passé de 112 à 208. 1 883 tonnes ont été collectées, soit 55% de plus qu'en 2011 ;
- Former les enfants des écoles au geste du tri. Equipement en en bacs jaunes (dans l'ensemble des classes et des locaux collectifs en 2013 ;
- Ouverture à la fin de l'année 2012 d'un nouveau centre de valorisation et d'apport des encombrants dans le 12^e (CVAE Carnot).

Dans les écoles et collèges, plusieurs projets pédagogiques sont menés autour du thème du gaspillage alimentaire dont un parcours éducatif et un concours « Top chef des Restes » dans le 11^e arrondissement. 400 animations sur la réduction des déchets ont permis de sensibiliser 10 466 enfants dans les écoles. 20 établissements sont engagés dans le compostage et le lombricompostage collectif. La Cité Universitaire a engagé un partenariat avec la Ville sur les différentes actions du PLPD.

Plusieurs entreprises vont être accompagnées pour diagnostiquer leur production de déchets et bénéficier d'un programme d'actions destiné à la réduire. Des fiches de bonnes pratiques seront ensuite élaborées et diffusées au secteur d'activité concerné.

Eco Emballages a conduit en 2010 une étude sur l'optimisation de la collecte sélective. Celle-ci a permis à la Ville d'identifier des secteurs à fort potentiel de tri à partir de la cartographie des immeubles non dotés de bacs dédiés à la collecte sélective des multimatériaux et du verre, ainsi que les immeubles dont les habitants trient mal ou pas assez. En 2012, la Ville a ainsi organisé une première vague d'intervention sur 17 secteurs, comprenant une mise à jour des dotations de bacs, des consignes de tri dans les locaux poubelles et des actions de sensibilisations au tri en porte à porte et en pied de ces immeubles, 17 000 logements étaient concernés. Par ailleurs une expérimentation d'extension des consignes de tri au plastique est réalisée dans le 3^e arrondissement en 2013.

➤ SOUTENIR LES INNOVATIONS DE L'ÉCONOMIE VERTE

En 2012, 110 entreprises en éco-activités ont été soutenues par le biais d'outils de financement de la ville, d'offres d'hébergement ou encore de mises en relation avec les acheteurs publics. Les PME ont ainsi bénéficié d'aides financières d'un montant global de 2,058 millions d'euros qui se déclinent sous la forme de subventions à l'innovation, d'avances remboursables en cas de succès commercial, de garanties d'emprunts bancaires et de prêts à taux 0%. Les deux appels à projets « efficacité énergétique » lancés en 2012 puis 2013 illustrent cette volonté, de même que l'appel à projets « végétalisations innovantes » lancé en 2013. Ce dernier a permis de sélectionner 30 projets particulièrement variés et inédits : production de fraises sur les murs parisiens pour les restaurants, introduction des mousses dans la palette végétale urbaine, création de poulaillers participatifs, potagers bio urbains sur les toits ou encore écosystèmes verticaux durable. Toutes ces initiatives participent à la transition écologique de Paris et vont pouvoir être expérimentés dans des conditions réelles.

➤ FAIRE APPEL À L'INVENTIVITÉ DES ENTREPRISES POUR AUGMENTER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE



Dans le cadre de l'appel à projets « efficacité énergétique des bâtiments » lancé le 30 mai 2012, la Ville de Paris, le Paris Région Innovation Lab et l'Agence Parisienne du Climat ont retenu 19 projets qui seront expérimentés à Paris. Les solutions proposées sont variées : tuiles photovoltaïques, coupure automatique des appareils électriques la nuit, télé pilotage des bâtiments professionnels, lampe communicante sur les consommations d'énergie, etc.

➤ DÉVELOPPER LE COMMERCE ÉQUITABLE

En 2012, la ville compte 90 boutiques de commerce et de tourisme équitable et 433 points de vente citoyens (bio, solidaires et durables).

Le titre de « Territoire de Commerce Équitable » vient d'être renouvelé pour la Ville de Paris. Cet engagement se traduit par une politique d'achats responsables et de promotion des modes de consommation raisonnés auprès du grand public parisien. D'autres grandes villes appartiennent à ce réseau « Fair Trade Towns » : Londres, Bruxelles, Copenhague, Vancouver, San Francisco.

Au côté des entreprises privées et du secteur public, l'Économie sociale et solidaire (ESS) développe des formes d'activités économiques à finalité sociale, incluant notamment l'insertion par le travail. L'ESS est un secteur économique à part entière qui représente en France 10% de l'emploi privé et 11% du Produit intérieur brut (P.I.B.). En 2012, la mairie de Paris a distingué 9 projets d'économie sociale et solidaire : hôtel social, ciné club/café culturel, théâtre éphémère, boulangerie solidaire, association de recyclage de vélos, etc.

UNE ADMINISTRATION ÉCO RESPONSABLE

En 2012, les mairies d'arrondissement et les directions de la Ville ont désigné un référent « prévention des déchets ». Des actions sont engagées sur l'utilisation du papier, l'usage des déchets dangereux, la réduction des déchets et la suppression des eaux en bouteille.

↳ L'ACHAT MUNICIPAL EXEMPLAIRE SE DÉVELOPPE EN MATIÈRE D'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE

La Ville de Paris mène une réflexion sur la prise en compte du développement durable dans les marchés qui vise à développer la part des produits durables et des livraisons éco responsables ainsi qu'à réduire les emballages. Cette réflexion s'applique dans l'ensemble de la procédure d'achat, dès la définition du besoin afin d'en définir les modalités (clauses d'exécution et/ou critères d'analyse des offres).

La part des marchés passés par la Direction des achats de la Ville de Paris intégrant des clauses ou des critères environnementaux est passée de 26% en 2010 à 41,5% en 2012. Les marchés concernés sont à 60% des marchés de fournitures et services, et 40% de travaux.

La Ville de Paris assure un suivi du nombre de marchés passés avec des clauses et des critères environnementaux dans le cadre de son contrat d'objectifs et de performance « achats ». D'autres clauses ou critères sont également mises en œuvre ; il s'agit par exemple de clauses visant à interdire les produits cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques dans le marché de création, entretien et restauration de plaque commémoratives et stèles. Concernant l'achat de mobilier, les bois doivent être issus de forêts gérées durablement, ou, dans les clauses est précisée l'interdiction d'utiliser des essences dont l'exploitation commerciale et l'exportation sont prohibées par une loi locale s'appliquant à la forêt d'origine considérée ou un accord international reconnu. La formation au développement durable des agents d'entretien est demandée dans les marchés de nettoyage.



Lors de l'achat de nouvelles bennes à ordures et laveuses de chaussées, ainsi que lors de la passation des marchés avec les entreprises pour la collecte privée des ordures ménagères, des normes sévères sont imposées en matière d'émissions de polluants et de niveau sonore, afin de diminuer les nuisances des engins. Ces exigences interdisent le recours à des motorisations diesel.

*Balayeuse aspiratrice électrique
Crédits : R.Pula*

Remplacer l'eau minérale en bouteille par de l'eau de Paris en carafe est une des actions menées par l'administration parisienne pour réduire sa consommation de plastique et par là même participer à la réduction des émissions de gaz à effets de serre.

En 2012, l'administration parisienne a ramené le total de ses émissions de Gaz à Effet de Serre en-dessous du niveau de 2004, à 265 900 tonnes équivalent CO₂, soit une baisse de 2,4% par rapport à 2011. Ce résultat est essentiellement dû aux travaux sur le parc de véhicules et à l'efficacité énergétique des bâtiments. Les émissions sont donc en baisse malgré la création de nouveaux services publics.

... EN MATIÈRE D'EXIGENCE SOCIALE

Les marchés réservés ont totalisé plus de 1,8 millions d'euros d'achats. Ils sont attribués à des Entreprises Adaptées et des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) qui emploient au moins 80% de travailleurs en situation de handicap. Par ailleurs, les achats directs aux Structures d'insertion par l'Activité Economique (SIAE) ont augmenté de 10% par rapport à 2011 pour atteindre plus 1,5 millions d'euros. Paris compte une centaine de SIAE qui a recruté 6 800 salariés en 2012.

Le Département contribue également en 2012 au soutien du secteur de l'insertion sociale en intégrant des clauses sociales dans 316 marchés. Ces marchés de travaux publics, de gestion d'espaces verts notamment prévoient 560 268 heures d'insertion réalisées, soit 349 Equivalent Temps Plein et 587 bénéficiaires d'un contrat de travail. Certaines sociétés d'économie mixte et de bailleurs sociaux accompagnent cette démarche avec l'attribution de 94 marchés et 108 180 heures d'insertion exécutées.

... EN MATIÈRE D'EXIGENCE ÉTHIQUE

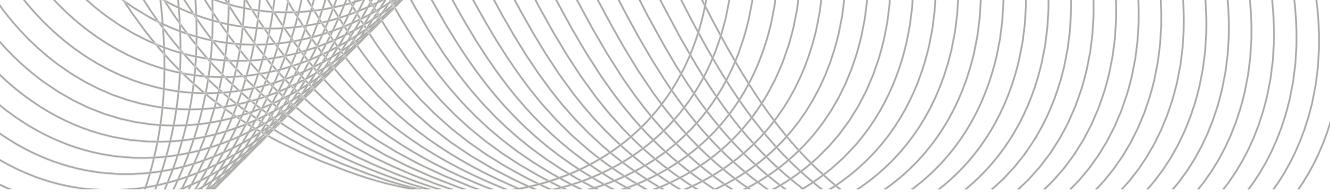
La collectivité parisienne a remporté le 19 novembre 2012 le prix du jury sur les achats publics équitables, pour la large politique d'achats responsables qu'elle a engagé et qui a notamment débouché sur deux marchés phares, l'un pour des vêtements en coton équitable, l'autre pour des produits de restauration.

↘ LE PLAN ALIMENTATION DURABLE EST À MI-PARCOURS



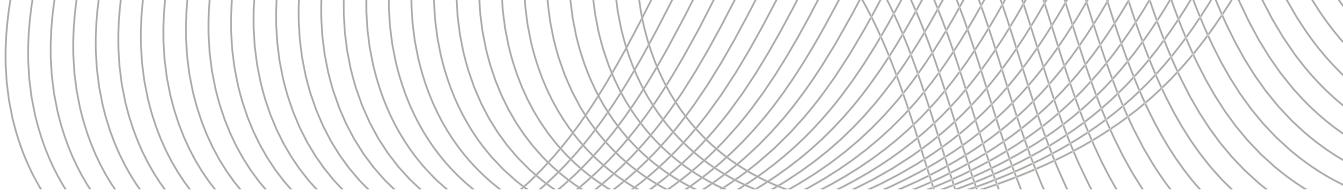
Ce sont en 2012
22,1% de l'alimentation servie
dans les cantines parisiennes et
37% dans les crèches, qui sont
issus de filières durables
(labellisée bio, Marine Stewardship
Council ou Label Rouge) contre
7,4% de bio en 2008.
Au niveau national, la part du bio
dans les cantines est seulement
de 2,6%.

*La part de l'alimentation durable dans les
cantines et les crèches poursuivent une
forte progression.
Crédit : S. Robichon*



En vue de favoriser le développement de l'offre d'alimentation durable (biologique, de saison, de proximité, labellisée), et ainsi de limiter les impacts environnementaux de sa commande alimentaire, la Ville de Paris a mis en œuvre depuis 2010 un Plan de développement de l'alimentation durable dans ses restaurants collectifs : crèches, écoles, collèges, maisons de retraite, centres d'accueil social, établissements de protection de l'enfance et restaurants du personnel.

En 2012, les actions déjà engagées ont été intensifiées : Eau de Paris a acquis 40 hectares supplémentaires de terres agricoles sur des aires d'alimentation de captages, portant à 245 ha les terres en sa possession exploitées en mode biologique, 165 employés de restauration collective municipale ont été formés à l'alimentation durable par la Ferme de Paris, une étude de faisabilité d'une centrale d'achats et une étude de rationalisation de la logistique ont été réalisées, révélant un fort potentiel de rationalisation des coûts. En outre, un simulateur des émissions de gaz à effet de serre des menus a été mis à disposition des gestionnaires de la restauration collective parisienne pour leur permettre d'évaluer et limiter les émissions carbone des repas. Pédagogique et instructif, cet outil a été adapté pour le grand public et est désormais proposé à tous sur paris.fr et le site des Acteurs du Paris durable.



MAIRIE DE PARIS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR

*Prix d'un appel local à partir d'un poste
fixe sauf tarif propre à votre opérateur